



Syndicat des professeurs et des professeures  
Université du Québec à Trois-Rivières

## PROCÈS-VERBAL DE LA 636<sup>e</sup> RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR Jeudi 17 février 2022 à 11 h Zoom

### Présences

Professeur Gilles Bronchti, président  
Professeure Sonia El Euch, vice-présidente aux relations de travail (VPRT)  
Professeur Marc Beauregard, vice-président aux affaires syndicales (VPAS)  
Professeur Georges Abdul-Nour, vice-président aux affaires universitaires (VPAU)  
Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité (VPSC)  
Professeure Lyne Cloutier, secrétaire  
M<sup>me</sup> Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail (CRT)  
M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires (CAU)

### Absence

Professeur Pier-Luc Lajoie, trésorier

---

Gilles Bronchti préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire.

---

### CX636-17-02-2022-00      Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la 635<sup>e</sup> réunion (27 janvier 2022)
4. Affaires découlant
5. Correspondance et information
  1. RAS de janvier 2022
  2. Comité de l'agenda de l'AGE UQTR
6. Rapport des officières et des officiers
7. Affaires budgétaires
  1. Prévision des produits et des charges 2022-2023
8. Dégagement pour activité syndicale
9. Négo 2022
10. Nouvelles des comités
  1. Comité des services à la collectivité
  2. Comité des affaires universitaires
11. Affaires nouvelles
12. Huis clos
13. Date de la prochaine réunion : 10 mars 2022
14. Clôture de la réunion

#### **CX636-17-02-2022-01 Ouverture de la réunion**

Le président souhaite la bienvenue à cette réunion régulière du comité exécutif.

#### **CX636-17-02-2022-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le président présente l'ordre du jour de cette réunion.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

#### **CX636-17-02-2022-03 Lecture et adoption du procès-verbal de la 635<sup>e</sup> réunion**

##### **CX635 – 27 janvier 2022**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 635<sup>e</sup> réunion du comité exécutif tenue le 27 janvier 2022.

#### **CX636-17-02-2022-04 Affaires découlant**

Le président parcourt les sujets figurant aux affaires découlant.

La VPRT indique que le procureur a de nouveau été appelé à revoir la règle 19 régissant l'adoption des lettres d'entente afin d'apporter une clarification nécessaire aux articles 2 (interprétation ou application d'une ou des clauses de la convention collective) et 3 (concernant un professeur ou un groupe de professeurs) lorsqu'un projet-pilote est à adopter. Le procureur devrait soumettre sous peu son analyse.

Le CAU indique que la Vice-rectrice aux études et à la formation a été invitée à rencontrer le comité exécutif. Son agenda ne lui permettant pas de se dégager une plage horaire pour ce mois-ci, elle s'est toutefois montrée intéressée à une telle rencontre dans les semaines à venir.

#### **CX636-17-02-2022-05 Correspondance et information**

##### **1. RAS de janvier 2022**

Le président informe que les retenues à la source du mois de janvier 2022 ont été payées :

- ARC : 3 205 \$
- MRQ : 6 987 \$

##### **2. Comité de l'agenda de l'AGE UQTR**

Le CAU indique que l'AGE UQTR a envoyé une demande pour que le Syndicat participe à l'édition du prochain Agenda de l'association par la rédaction d'une ou plusieurs phrases cocasses, des citations d'une personne qui a eu ou a une appartenance à l'UQTR, des faits scientifiques, historiques ou culturels, des conseils, etc. Le CAU répondra à l'AGE UQTR par l'envoi d'information sur les bourses que remet annuellement le Syndicat aux étudiants et sur la naissance de l'Association durant la première grève du Syndicat en 1975.

#### **CX636-17-02-2022-06 Rapport des officières et des officiers**

*La secrétaire se retire de la réunion pour le rapport du président*

Président

- Le président indique qu'à titre de professeur, il a été nommé responsable de la CASSI. Il assure pouvoir assumer les différentes fonctions qui lui

incombent tout en distinguant ses différents rôles joués au Syndicat et à la CASSI.

*Le président se retire de la réunion*

La VPRT, à titre de première vice-présidente, assume la présidence de la réunion.

La VPRT présente l'état de la situation et des répercussions appréhendées pour le Syndicat.

**CX636-17-02-2022-06 R255**

CONSIDÉRANT	les Statuts du Syndicat;
CONSIDÉRANT	le rôle et les fonctions du professeur Gilles Bronchti au Syndicat et à la CASSI;
CONSIDÉRANT	le rôle et les fonctions de la professeure Lyne Cloutier au Syndicat et au Département des sciences infirmières;

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'exclure le président et la secrétaire des discussions portant sur les relations de travail et les griefs en lien avec les professeur.e.s du Département des sciences infirmières et de toute discussion concernant ledit département et la CASSI.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

Les membres du comité exécutif discutent des mécanismes visant à préserver l'intégrité des prochains membres du comité exécutif du Syndicat.

*Le président et la secrétaire rejoignent la réunion*

- Le président informe ses collègues qu'il participera, en compagnie de la VPRT à la réunion du conseil fédéral de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) les 24 et 25 février. La VPRT et le président participeront aussi à la réunion du Comité de liaison intersyndical des syndicats de professeurs et de professeures de l'Université du Québec (CLIUQ) le 24 février.
- Le président a participé à une réunion du Forum des partenaires le 17 février. Le recteur souhaitait tenir une discussion autour des forces et des enjeux de la structure de gestion académique actuelle dans le cadre d'une préconsultation en lien avec la priorité institutionnelle de la planification stratégique 2020-2025.
- Le président revient sur le fait qu'une professeure poursuit deux universités pour plagiat. Le président interpellera le recteur pour étudier les possibilités d'interventions que l'UQTR pourrait mettre en place pour cette professeure.

#### VPRT et VPAS

- La VPRT et le VPAS font le point sur le cheminement des dossiers en cours.
- La VPRT indique que la lettre d'entente relative à la reconduction du projet pilote pour la nomination de vice-doyens à la recherche est signée.
- Le VPAS signale qu'un bris de confidentialité par une direction départementale est survenu dans la gestion d'un dossier d'une professeure de retour d'un long congé. Le VPAS a accompagné la professeure.
- Le VPAS mentionne qu'une professeure en congé sans solde souhaite récupérer son matériel pédagogique, ce que lui refuse le doyen de la gestion académique des affaires professorales prétextant que cette professeure est désormais à l'emploi d'une nouvelle institution.
- La VPRT revient sur son rôle joué pour la levée de la tutelle au Département des sciences infirmières. La VPRT poursuit en soulignant qu'elle n'intervient dans le suivi de ce dossier que lorsque la convention collective est concernée.
- La VPRT informe ses collègues que l'École de gestion est en discussion pour la création d'un poste de direction adjointe. Les membres du comité exécutif discutent des enjeux sur l'autonomie des départements membres de l'École et du rôle de la direction sur ce poste qui pourrait être attribué à un.e professeur.e ou à un.e cadre.
- La VPRT revient sur la rencontre du 14 février initialement demandée par la direction du Service des relations de travail (DRH) pour discuter avec le Syndicat des chargés. La VPRT résume les demandes de ce syndicat : avoir un (1) chargé de cours de plus dans les comités de programme de 1<sup>er</sup> cycle; avoir un (1) chargé de cours à titre d'observateur à l'assemblée départementale avec droit de parole lorsque l'assemblée traite de pédagogie. Les membres du comité exécutif discutent des demandes. La VPRT assurera un suivi avec le DRH et le Syndicat des chargés de cours.

#### VPAU

- Le VPAU fera un résumé de la réunion du comité des affaires universitaires au point 10.2 de ce présent ordre du jour.
- Le VPAU indique qu'il a participé à une réunion du Comité multisyndical en santé et sécurité au travail le 9 février. Les membres de ce comité se sont notamment montrés préoccupés par le fort achalandage à la cafétéria. Le VPAU indique qu'il y a un manque de disponibilité de masques de protections efficaces dans les laboratoires.
- Le VPAU mentionne qu'une rencontre préparatoire à la réunion du conseil d'administration de l'UQTR aura lieu le 28 février prochain.

#### VPSC

- La VPSC fera un résumé de la réunion du comité des services à la collectivité au point 10.1 de ce présent ordre du jour.
- La VPSC indique que l'enregistrement des deux dernières trames narratives pour les capsules vidéos soulignant le 50<sup>e</sup> anniversaire d'accréditation du Syndicat se déroulera au mois de mars prochain. La VPSC poursuit en indiquant que le 3<sup>e</sup> bulletin historique paraîtra en mars. Le texte fera d'abord l'objet d'une révision linguistique (c.f. *PVCX CX621-22-04-2021-06*).

- La VPSC revient sur la présentation de la campagne de l'ARC, par le professeur Frank Crispino le 15 février et ayant réuni une vingtaine de professeur.e.s. La VPSC rappelle que la prochaine conférence se déroulera le 23 mars et elle aura pour titre : *Être professeure en temps de pandémie*.

#### Secrétaire

- La secrétaire revient sur la publication du dernier numéro du bulletin *L'Œil ouvert*. Elle affirme avoir reçu de bons commentaires tant sur le choix du sujet de la valorisation que sur la qualité des textes. La secrétaire rappelle que le prochain numéro est prévu pour le 11 mai.
- La secrétaire indique que le Comité de communication central approchera des professeur.e.s pour mener une réflexion sur les éléments stratégiques que devrait contenir la campagne de communication. Le comité exécutif sera par la suite saisi des soumissions préparées par différentes firmes de communications.
- La secrétaire annonce que la période de mise en candidature pour pourvoir les postes au comité exécutif, au comité de promotion et à la commission des études se déroulera conformément aux Statuts du Syndicat du 3 au 17 mars. Les élections auront lieu lors des assemblées générales prévues pour le 31 mars.

#### Trésorier

- En l'absence du trésorier, le conseiller aux affaires universitaires présente le relevé des décaissements (VP285 à VP292) par dépôts directs effectués entre le 1er et le 31 janvier 2022. Après lecture, les membres du comité exécutif constatent que le tout est conforme.

*La VPRT quitte la réunion.*

### **CX636-17-02-2022-07 Affaires budgétaires**

#### **1. Prévion des produits et des charges 2022-2023**

Le président présente l'état des résultats 2021-2022 au 31 janvier 2022. Le président invite ses collègues à réfléchir au budget 2022-2023. Celui-ci sera présenté à la réunion du comité exécutif du 10 mars, puis à la réunion du Conseil syndical du 17 mars, et finalement à l'assemblée générale statutaire du Syndicat le 31 mars. Le président rappelle que les Statuts du Syndicat permettent de présenter un budget révisé à l'assemblée générale statutaire de septembre 2022.

### **CX636-17-02-2022-08 Dégagement pour activité syndicale**

Le président demande d'apporter une modification au nombre de dégagements que le comité exécutif lui a octroyés le 1<sup>er</sup> avril (c.f. *PVCX620-01-04-2021-06.5*). Avec sa nomination à titre de responsable du CASSI, il reçoit un (1) dégagement supplémentaire, alors qu'il a déjà droit à deux (2) dégagements pour sa fonction de directeur de département et de deux (2) dégagements pour son poste de président du Syndicat. Il demande que le comité exécutif lui retire un dégagement pour activité syndicale et que celui-ci soit reporté à l'année 2022-2023, comme le permet l'article 3.15a de la convention collective.

#### **CX636-17-02-2022-06 R256**

- CONSIDÉRANT la Convention collective du SPPUQTR 2018-2022 ;  
CONSIDÉRANT la Règle 6 régissant l'attribution des dérogations d'enseignement pour les activités syndicales du SPPUQTR ;  
CONSIDÉRANT la résolution *CX620-01-04-2021-06-5 Dérogations pour activité syndicale* (1<sup>er</sup> avril 2021) ;  
CONSIDÉRANT les dérogations d'enseignement accordés au professeur Gilles Bronchti dans le cadre de ces fonctions à titre de directeur de département, de responsable de la CASSI et de président du SPPUQTR ;

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de retirer un dérogation d'enseignement pour activité syndicale au président Gilles Bronchti pour l'année 2021-2022 et de reporter ce dérogation à l'année 2022-2023, comme le permet la convention collective (art. 3.15).

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

#### **CX636-17-02-2022-09 Négoc 2012**

Les membres du comité exécutif échangent sur les sondages et le calendrier de travail.

Le VPAS et la secrétaire reviennent sur les rencontres thématiques portant sur la recherche des 8 et 9 février. Un total de 34 professeur.e.s ont participé à ces rencontres.

Le VPAS et la secrétaire indiquent que 189 professeur.e.s (41%) ont participé au 5<sup>e</sup> sondage portant sur l'équité dans la tâche. Une analyse sera réalisée dans les jours à venir.

La VPSC présente les données issues du 4<sup>e</sup> sondage portant sur la tâche d'enseignement. Les professeur.e.s seront invité.e.s à participer à une rencontre thématique au mois de mars.

#### **CX636-17-02-2022-10 Nouvelles des comités**

##### **1. Comité des services à la collectivité**

La VPSC mentionne que le Comité des services à la collectivité (CSC), lors de sa rencontre du 2 février, a sélectionné les écoles secondaires pour la remise des bourses à des élèves. Elle annonce que le comité va remettre 15 bourses cette année d'une valeur de 200 \$ chacune. La VPSC explique que le CSC disposait d'un montant de 2 000 \$ pour l'année 2021-2022, mais qu'au moment de sélectionner les écoles à la réunion du 16 mars 2021, les membres du comité ne disposaient pas de l'information du montant disponible au budget du Syndicat (adopté le 25 mars 2021 en assemblée générale). Un résiduel de 1 000 \$ (5 bourses de 200 \$) au budget 2021-2022 demeurerait. Le CSC a utilisé ce montant pour le combiner aux bourses à verser en 2022-2023, pour un total de 15 bourses d'une valeur de 200 \$ chacune.

La VPSC poursuit en informant ses collègues que le CSC s'est doté de règles internes pour l'organisation des conférences, et pour l'octroi des bourses aux élèves d'écoles secondaires et d'étudiant.e.s de collèges.

## **2. Comité des affaires universitaires**

Le VPAU indique que le Comité des affaires universitaire (CAU) s'est réuni le 16 février. Il a notamment été discuté de la possibilité de recourir aux cours en réserve pour les étudiants au doctorat, contrairement aux étudiants post-doctorat.

Le VPAU indique que des discussions ont aussi occupé l'essentiel des discussions concernant l'engagement des professeur.e.s à la commission des études. Le VPAU rappelle qu'actuellement, sur les sept (7) membres professeur.e.s de la commission des études, un minimum de deux (2) et un maximum de trois (3) professeur.e.s doivent occuper une fonction de direction d'enseignement ou de recherche. Les membres du CAU se sont montrés favorables à ce que les professeur.e.s ayant déjà occupé une telle fonction puissent se présenter afin d'augmenter le nombre de candidatures possibles.

Le VPAU termine en signalant qu'il a présenté aux membres du CAU les travaux sur les stages menés avec les doyens des études et de la gestion académique des affaires professorales.

### **CX636-17-02-2022-11 Affaires nouvelles**

Le point ne fait l'objet d'aucune discussion.

### **CX636-17-02-2022-11 Huis clos**

Le président demande le huis clos et invite la conseillère aux relations de travail et le conseiller aux affaires universitaires à participer à la discussion concernant l'absence du trésorier.

### **CX636-17-02-2022-12 Date de la prochaine réunion**

Le président annonce que le comité exécutif se réunira le jeudi 10 mars 2022.

### **CX636-17-02-2022-14 Clôture de la réunion**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 42.

---

Gilles Bronchti  
Président

---

François Landry  
Secrétaire de la rencontre